

Une grande inquiétude s'est manifestée dans l'Ouest du Canada au sujet des retombées radioactives des ogives nucléaires que portent les missiles ABM chargés d'intercepter les fusées ballistiques intercontinentales. Il va de soi que je partage cette inquiétude avec les autres Ontariens, surtout si une base ABM doit être située dans le nord du Michigan. Je sais que notre ministère a eu des consultations et des réunions d'information secrètes avec le département des États-Unis. Ce que je veux, c'est savoir où la base ABM sera située dans la région du Michigan et de l'Ohio.

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député d'Algoma (M. Foster), il convient sans doute de lire à son intention certaines paroles prononcées par le président Nixon, quand il a demandé au Congrès, le 14 mars, de mettre en œuvre un réseau modifié de missiles antimissiles. Passant en revue les diverses options qui lui étaient offertes, il a dit:

Pour amorcer l'édification graduelle d'un réseau de défense active de nos forces de dissuasion.

Et ensuite:

Nous assurerons la défense locale d'emplacements choisis de missiles Minuteman et la défense régionale destinée à protéger nos bases de bombardiers et nos postes de commande et de contrôle.

Le ministère de la Défense nationale sait que les autorités américaines entendent procéder à l'installation de deux emplacements de sauvegarde: un à Great Falls, dans le Montana, et l'autre à Grand Forks, dans le Dakota du Nord.

En annonçant ce réseau Sauvegarde, le président Nixon a dit:

Le réseau modifié a été conçu de manière à ne laisser subsister aucun doute sur son objectif purement défensif. Il sera déployé non pas suivant un programme fixe et théorique, mais en fonction de notre analyse périodique de la menace. Le premier déploiement comprend deux bases de fusées; la première ne sera pas achevée avant 1973.

LES GARDES DE SÉCURITÉ—LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX—VANCOUVER

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question, ce soir, découle de celle que j'ai posée au début de la séance pendant la période des questions orales. Puis-je la répéter? La voici:

Comme le Conseil des ports nationaux a décidé de désigner une force spéciale de surveillance consistant de 15 ou 20 policiers bien entraînés, sous la direction d'un membre retraité de la Gendarmerie royale, pour remplacer le corps actuel mis à la disposition du Conseil des ports nationaux et composé de gardiens non professionnels, le ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre ce qui

arrivera à ces gardiens de sécurité, dont la plupart sont des anciens combattants qui ont 17 ans de service?

Je croyais la question urgente quand je l'ai posée et je n'ai pas changé d'avis. C'est pourquoi je la soulève maintenant.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, que le capitaine Johnson, directeur de la Commission du port de Vancouver, déclarait que celui-ci était renommé parce que la maraude et les dégâts y sont rares. Cette réputation est due aux surveillants de la Commission du port de Vancouver. Quelqu'un a maintenant décidé de se débarrasser du service de sécurité et d'établir une force de police spéciale dirigée par un officier de la Gendarmerie royale qui a récemment pris sa retraite. Il n'est pas nécessaire d'employer une force de police spéciale, étant donné que les surveillants se sont taillé une magnifique réputation. Cependant, on a pris une mesure qui, sauf erreur, nécessitera les services de 15 à 20 officiers de police expérimentés. Ils remplaceront la force actuelle d'environ 40 surveillants non professionnels. J'aimerais savoir pourquoi ce changement de régime est nécessaire à Vancouver. Je m'inquiète en particulier de la situation des surveillants qui doivent être remplacés.

J'ai appris que pas un seul de ces gardiens ne pourra être employé dans la nouvelle force à cause de son âge. La majorité des surveillants sont des anciens combattants dont quelques-uns sont au service de la Commission du port de Vancouver depuis 17 ans. J'espère que le gouvernement libéral est quelque peu sensible. Je tiens à une réponse du ministre (M. Jamieson), et j'ajoute que je serais très fier de le voir répondre personnellement à une question le jour même ou il est devenu ministre des Transports. Je tiens à avoir une réponse sur les dispositions qu'on est en train de prendre à propos de l'emploi ou de la sécurité des personnes employées comme surveillants. Ils ont servi leur pays en temps de guerre et en temps de paix. Or, on les destitue maintenant à cause d'une modification de la politique gouvernementale.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis comprendre et apprécier le souci du député. Je tiens à l'assurer, au départ, que je ferai une enquête approfondie. Le député comprendra, j'en suis sûr, que je n'ai pas eu le temps, depuis qu'il a soulevé la question, cet après-midi, de me renseigner à fond. J'ai eu l'occasion d'en discuter d'une manière générale avec les fonctionnaires du ministère.

D'après les renseignements que j'ai reçus, ce changement de politique ne s'applique pas uniquement au port de Vancouver. Cela fait